

MAISON POUR TOUS

Association sans but lucratif (Loi du 1^{er} juillet 1901)

Déclarée à la Préfecture de Police le 29 mars 1985

Siège social : 8 Place de la commune de Paris – 95100 ARGENTEUIL

R.C.S VERSAILLES 378 633 168

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

MAISON POUR TOUS

Association sans but lucratif (Loi du 1^{er} juillet 1901)

Déclarée à la Préfecture de Police le 29 mars 1985

Siège social : 8 Place de la commune de Paris – 95100 ARGENTEUIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON POUR TOUS DU VAL D'ARGENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE**Motivation de la réserve**

Votre Association a constitué par dérogation au principe de continuité d'exploitation une provision pour risques et charges de 20 K€ pour faire face aux frais éventuels de fermeture de l'Association. Cette provision n'est toutefois constituée que du coût salarial du personnel autre qu'animateur exigible en cas de fermeture, à l'exclusion de toutes autres charges éventuelles.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur les montants de certaines subventions enregistrées en comptabilité qui ne seront arrêtés qu'une fois contrôlées par leurs financeurs. Dans l'attente, nous avons estimé le caractère raisonnable des estimations retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 16 mai 2025

FITECO

Commissaire aux Comptes



Pascal ANGLARD

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	79	79		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	25 690	22 433	3 257	3 823
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	25 769	22 512	3 257	3 823
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				726
Créances				
Usagers et comptes rattachés	231		231	128
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	104 903		104 903	119 755
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	272 800		272 800	266 123
Charges constatées d'avance	1 287		1 287	2 140
Total II	379 221		379 221	388 872
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	404 989	22 512	382 478	392 695

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	237 132	232 846
Excédent ou déficit de l'exercice	9 721	4 286
Situation nette (sous-total)	246 854	237 132
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	246 854	237 132
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	35 378	46 039
Total III	35 378	46 039
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 283	9 884
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	52 654	56 512
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	706	709
Produits constatés d'avance	35 603	42 418
Total IV	100 246	109 523
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	382 478	392 695

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	3 633	0,92	4 003	1,05	-370	-9,24
Ventes de biens et de services	13 320		16 179		-2 858	-17,67
Ventes de biens						
Ventes de prestations services	13 320	3,36	16 179	4,23	-2 858	-17,67
Produits de tiers financeurs	379 638		362 149		17 489	4,83
Concours publics et subventions d'exploitation	379 638	95,73	362 149	94,72	17 489	4,83
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consom						
Ressources liées à la générosité du public						
Contributions financières						
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de ch	12 455	3,14	1 798	0,47	10 657	592,76
Utilisation des fonds dédiés						
Autres produits	73	0,02	3 041	0,80	-2 968	-97,60
Total I	409 119	103,16	387 169	101,27	21 950	5,67
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises						
Variations de stock						
Autres achats et charges externes	104 310	26,30	88 937	23,26	15 373	17,29
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	5 131	1,29	5 154	1,35	-22	-0,43
Salaires et traitements	212 285	53,53	216 069	56,51	-3 784	-1,75
Charges sociales	72 574	18,30	68 508	17,92	4 066	5,94
Dotations aux amortissements et aux dépréciati	1 348	0,34	2 184	0,57	-837	-38,30
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	7 766	1,96	54	0,01	7 712	NS
Total II	403 415	101,72	380 906	99,63	22 508	5,91
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	5 705	1,44	6 263	1,64	-558	-8,91
PRODUITS FINANCIERS						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti						
Autres intérêts et produits assimilés	2 162	0,55	2 043	0,53	120	5,86
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de						
Différences positives de change						
Produits nets / cessions de valeurs mob. de pla						
Total III	2 162	0,55	2 043	0,53	120	5,86
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amort., aux dépréciations et provi						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de pla						
Total IV						
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 162	0,55	2 043	0,53	120	5,86
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	7 867	1,98	8 306	2,17	-439	-5,28
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion	2 071	0,52	363	0,09	1 708	470,32
Sur opérations en capital						
Reprises provisions, dép., et transferts de charg						
Total V	2 071	0,52	363	0,09	1 708	470,32

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion	100	0,03	4 383	1,15	-4 283	-97,72
Sur opérations en capital	117	0,03			117	
Dot. amortissements, aux dépréciations et provi						
Total VI	217	0,05	4 383	1,15	-4 166	-95,05
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 854	0,47	-4 019	-1,05	5 874	-146,13
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	413 353	104,23	389 575	101,89	23 778	6,10
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI	403 632	101,78	385 289	100,77	18 343	4,76
EXCEDENT OU DEFICIT	9 721	2,45	4 286	1,12	5 435	126,81
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA						
Dons en nature						
Prestations en nature	39 088		30 039		9 049	30,12
Bénévolat	83 667		79 905		3 762	4,71
TOTAL	122 755		109 944		12 811	11,65
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite	39 088		30 039		9 049	30,12
Prestations en nature						
Personnel bénévole	83 667		79 905		3 762	4,71
TOTAL	122 755		109 944		12 811	11,65

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : MAISON POUR TOUS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 382 478 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 9 721 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/05/2025 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

PRESENTATION DE L'ENTITE

créée en 1985, L'objet de la Maison pour Tous est de permettre aux habitants de Val Nord d'Argenteuil de prendre en charge la vie et l'animation de leur quartier.

La Maison pour Tous est un centre socio-culturel avec toutes les missions d'accueil, d'activités de rencontres et de propositions à l'échelle du quartier:

- Animation de quartier;
- Activités créatives (peinture sur soie, photo, poterie,...);
- Sorties culturelles;
- Accueil/orientation des demandeurs d'emploi;
- Soutien scolaire et administratif (écrivain public);
- Permanence CAF;
- Mission locale jeunesse.

Pour la réalisation de ses actions, elle bénéficie de concours publics et subventions de la CAF, la Ville d'Argenteuil, l'Etat et de la CNAV.

INFORMATIONS SUR LES SUBVENTIONS RECUES

La subvention de fonctionnement de l'année 2024 allouée par la ville d'Argenteuil est de 70 000 €.

Par ailleurs, la Mairie d'Argenteuil met gratuitement à disposition de l'Association, depuis le 15 janvier 1999, le local situé 8 Place de la Commune de Paris, ainsi que diverses autres prestations (eau, électricité, téléphone, entretien, etc) pour un montant de 39 088 €

AUTRE INFORMATION

Le temps consacré par les bénévoles à notre Association a été évalué à environ 83 667 € contre 79 905 € l'exercice précédent.

L'estimation du bénévolat prend en compte le nombre d'heures passées:

- Par les bénévoles pour l'encadrement des activités du centre social
- Par les administrateurs, les membres du Bureau

Ces heures sont valorisées au taux horaire appliqué à certains animateurs, majoré du taux de charges sociales de l'association

ENGAGEMENT SUR CONTRAT DE LOCATION

Les loyers TTC restant à payer s'élèvent à 15 960 € dont 3360 € à moins d'un an.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	79			79
Immobilisations incorporelles	79			79
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	907			907
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	34 502	899	10 618	24 783
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	35 409	899	10 618	25 690
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	35 488	899	10 618	25 769

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	79			79
Immobilisations incorporelles	79			79
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	907			907
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 679	1 348	10 501	21 526
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	31 586	1 348	10 501	22 433
ACTIF IMMOBILISE	31 665	1 348	10 501	22 512

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 106 421 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	231	231	
Autres	104 903	104 903	
Charges constatées d'avance	1 287	1 287	
Total	106 421	106 421	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
RRR à obtenir & autres avoir n reçu	190
Produits à recevoir	730
Divers : produits à recevoir	1 816
Total	2 736

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	232 846	4 286			237 132
Excédent ou déficit de l'exercice	4 286	-4 286	9 721		9 721
Situation nette	237 132		9 721		246 854
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	237 132		9 721		246 854

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	46 039		10 661		35 378
Total	46 039		10 661		35 378
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			10 661		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 100 246 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 283	11 283		
Dettes fiscales et sociales	52 654	52 654		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	706	706		
Produits constatés d'avance	35 603	35 603		
Total	100 246	100 246		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	4 768
Dettes prov. pour congés à payer	24 999
Personnel charges à payer	4 347
Ch soc / congés à payer	8 200
Charges à payer	2 004
Total	44 317

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 287		
Total	1 287		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	35 603		
Total	35 603		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2024
Adhésions	3 633
Participations des Adhérents	13 320
TOTAL	16 953

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

les subventions allouées cet exercice sont les suivantes:(art 431-9)

Fonjep 21 321 €

Ville d'Argenteuil 87 800 €

CAF 178 543.22 €

Conseil Général 2 500 €

Etat 81 800 €

soit au total 371 964.22 €

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		9 721
Part du résultat sur gestion conventionnée		
Part du résultat sur gestion libre		9 721